Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche 1 ter avenu de Lowendal, 75700 Paris 07 SP Sous-direction des établissements et de la politique contractuelle Bureau des pôles de compétences et des établissements d'enseignement supérieur Suivi par : Jean Luc Boulet Tél. : 01.49.55.5513 - Fax : 01.49.55.52.25 Mél : jean-luc.boulet@agriculture.gouv.fr	**Secrétariat général** 78 rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP Délégation à la mobilité et aux carrières Suivi par : Claude Poly et Monique Bricage Tél. : 01.49.55.42.16 - Fax : 01.49.55.41.22 Mél : monique.bricage@agriculture.gouv.fr

NOTE DE SERVICE
DGER/SDEPC/N2006-2050
SG/N2006-0104
Date: 19 avril 2006

Date de mise en application : immédiate
Annule et remplace :
Date limite de réponse : 16 juin 2006
Nombre d'annexe: 0

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les Directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les Chefs de service régionaux de la formation et du développement

Objet : Appel de candidatures pour un poste de directeur d'établissement d'enseignement supérieur agricole

Bases juridiques : article L. 715-3 du code de l'éducation

Résumé : ouverture à la vacance du poste de directeur de l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (ENESAD)

Mots-clés : candidature, directeur, ENESAD

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale ; Services déconcentrés ; Etablissements publics.	Pour information :

Avis de vacance de l'emploi de directeur de l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon

L'emploi de directeur de l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (ENESAD) sera vacant à compter du 1er octobre 2006.

L'ENESAD, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, est placé sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche. Il forme des ingénieurs et des cadres pour l'agriculture, l'agroalimentaire et le monde rural. Il développe également des recherches et des travaux d'ingénierie dans les domaines de la formation et de l'éducation dans le cadre d'une mission d'appui au système éducatif.

L'ENESAD est actuellement engagé, avec ses partenaires du campus dijonnais, dans la constitution d'un pôle de compétences interministériel (ministère de l'agriculture et de la pêche, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) associant dans le domaine « agriculture alimentation environnement et société » l'université de Bourgogne (et notamment l'Ecole nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation (ENSBANA) et l'Institut universitaire de la vigne et du vin (IUVV), l'ENESAD, le centre de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) de Dijon ainsi que des laboratoires du Centre national de recherche scientifique (CNRS).

Le futur directeur aura à mener a son terme ce projet ambitieux et, en particulier, la réunion de l'ENESAD et l'ENSBANA dans un établissement d'enseignement et de recherche unique.

Il a, aujourd'hui, vocation à constituer avec ses partenaires du campus dijonnais (INRA, université de Bourgogne, ENSBANA,…), et des ENIL de Franche-Comté, un des sept pôles de recherche, de formation et de transfert de l'enseignement supérieur agricole.

Conformément aux dispositions de l'article L. 715-3 du code de l'éducation, peuvent faire acte de candidature les personnes, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'établissement, sans considération de nationalité.

Le candidat est invité à présenter, dans une note de quatre à cinq pages, sa conception d'un projet pour l'établissement, projet qui prendra en compte les perspectives décrites ci-dessus de constitution du pôle dijonnais. Dans ce document, le candidat définira la politique, les développements et les innovations qu'il propose ; il indiquera également la manière dont il entend assurer l'animation de la recherche, la coordination pédagogique (en formation initiale et en formation continue), et gérer l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

La lettre de candidature sera accompagnée de la note sur le projet, d'un *curriculum vitae* ainsi que d'un état des services et travaux accomplis. Elle sera adressée au président du conseil d'administration de l'ENESAD - 26, Boulevard du Docteur Petitjean, BP 87999, 21079 - DIJON cedex, avant le 16 juin à minuit (le cachet de la poste faisant foi). Une copie du dossier de candidature sera envoyée au directeur général de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture et de la pêche - 1 ter, avenue de Lowendal, 75700 - PARIS 07 SP. Tous renseignements peuvent être obtenus auprès du directeur actuel de l'ENESAD au 03.80.77.25.02.

Pour le Secrétaire général
Le Délégué à la mobilité et aux carrières

Claude POLY

Pour le Directeur général de l'enseignement et de la recherche et par délégation
Le Sous-directeur des établissements et de la politique contractuelle

Yves SCHENFEIGEL